Conseil municipal

Du 10 décembre 2020

Présents : Mendoza Marie-Claude, Guilhaumou Liliane, Pamart Pascal, Ternois Sandrine, Rivière Marilyse, Pascuinucci Sandrine, Mazuque Sébastien, Chouanet Steeve.

Absents : Bigou Idriss

Secrétaire de séance : Pamart Pascal

Heure début du conseil : 20h35 mn

Heure de la fin du conseil : 22h15 mn.

Madame La Maire demande au Conseil municipal son accord pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Une délibération Modificative afin de déclarer les travaux en régie pour récupérer de la TVA.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

Ordre du jour.

1/ Délibération modificative. Afin de pouvoir inscrire les travaux réalisés en régie par le personnel communal le conseil doit donner son autorisation pour titrer le même montant de ces opérations d'ordre en Recette et en Dépense. La somme déclarée est d'environ 16 000€. La TVA récupérée est inférieure à la TVA versée, elle s'ajoute au FCTVA reversé par l'ETAT.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

2/ Avenants pour modifier la convention de la colonne de remplissage.

Madame la maire lit la convention que signent les adhérents de la colonne de remplissage. Lors de sa création le conseil municipal a décidé après avoir pris des renseignements auprès d'autres mairies, de facturer 30€ pour une consommation annuelle de 30 m3.

Chaque année avant la date du 30 septembre, article n°3, de la convention chaque adhérent qui souhaite continuer à utiliser la colonne doit régler sa cotisation. Or, chaque année plusieurs rappels sont envoyés à chaque adhérent. Quelques adhérents dépassent la consommation prévue, pour facturer ce dépassement il convient d'acter cette possibilité sur la convention, avec l'avenant.

En résumé cet avenant autorisera la mairie à établir un titre de paiement chaque année au mois de septembre, pour la somme de 30€, et plus selon la consommation enregistrée par la colonne et stipulera la mise en place du prélèvement à date échue. Cet avenant sera transmis à chaque adhérent pour information.

Un courrier mentionnant la somme payée cette année par la commune pour les réparations de la colonne a été transmis à chaque utilisateur de la colonne. Coût des travaux : 6084 soit

357,88€ par membre.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à établir cet avenant selon l'article n° 8 de la convention. Cet avenant sera l'article n°9 des prochaines conventions qui seront signées.

VOTE : Contre 0 Abs 1 Pour 7

3/ Entretien par l'ONF d'une piste coupe-feu dans les Bruguiès, en limite de la commune de Talairan.

Monsieur Libes, technicien de l'ONF est venu en mairie faire le compte-rendu des actions menées en 2020 par l'ONF sur notre commune qui est sous le statut du Régime Forestier. Chaque année une redevance de 2€/ha ainsi que 12% prélevés sur les ventes de produits, les redevances liées à des installations ou les servitudes rémunérées.

Lecture rapide est faite des actions menées par l'ONF en 2019, puis des activités et travaux prévus pour 2020. Un devis nous est proposé pour la remise en état d'un chemin s'étendant pour une partie sur notre commune et pour l'autre sur la commune de Talairan aux Bruguiès. Ce chemin doit être refait à l'aide d'une petite pelle mécanique, la commune de Talairan a signé le devis la concernant. Le nôtre s'élève à 1310 €.

Les travaux financés par l'Etat en 2020 sont :

- Entretien des accotements de pistes (100€/km) pour un linéaire de 5,8 Km

- Brûlages dirigés aux Bruguiès sur une surface de 8,5 ha au mois de février.

Pour le devis sur la rénovation de la piste forestière :

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 0

DIVERS.

- Informations sur la commission de contrôle des listes électorales.

- Entretien avec Monsieur Alric, Président d'Habitat Audois.

- Fréquentation de l'accueil périscolaire de LAGRASSE.

- Info abribus : la toiture très fragilisée doit être refaite rapidement, sur demande du Conseil Départemental.